



EPV  
Entreprise  
du Patrimoine  
Vivant



# PÂTISSERIE TAPISSERIE

**Exposition Le petit jaunais**  
**23 au 31 Mai 2013**  
**15h-19h**

**35 rue de la croix rouge 44300 Nantes**

Mise en espace de lithographies très alimentaires et de tapisseries : imprimés parmi les imprimés.  
Une parabole en esprit libre de Nancy Sulmont-A.

## **Dimanche 26 Mai**

Pot anniversaire pour les 20 ans du PETIT JAUNAIS À partir de 11 h et introduire la première

### **Fête de l'estampe**

Des performances en imprimerie pour célébrer avec gourmandise cette libération : *l'imprimerie*  
“...dépend de l'imagination de ses auteurs et ne peut être assujetti à d'autres lois que  
celles de leur génie...” extrait de l'arrêt de Saint Jean de Luz, 26 mai 1660.

avec **des artistes en mode imprimerie,**

Katy Couprie,  
Christophe Vigouroux  
Pierrick Naud,  
Pascale Kim,  
Fred Tremblay,  
Christian Gaspard,  
Denis Clavreul,  
Quentin Faucompré,  
Vide Cocagne .....

Récapitulatif :  
**Exposition du 23 au 31 Mai 2013**  
de 15 à 19h

**Dimanche 26 Mai**  
**Fête de l'Estampe et du Printemps des Voisins.**  
10h- 19h

**Pot anniversaire**  
à partir de 11 h

**Rue de la croix rouge.**

**pour tout renseignement : [www.lepetitjaunais.com](http://www.lepetitjaunais.com) et [www.fetedelestampe.fr](http://www.fetedelestampe.fr)**

Le Petit Jaunais-Nancy Sulmont-A 35 rue de la croix rouge 44 300 Nantes tel 02 49 44 40 52 & 06 15 35 05 70  
e.u.r.l. au capital de 7622,45 € RCS Nantes B 390 701 738 00010 APE 1812z  
email : [contact@lepetitjaunais.com](mailto:contact@lepetitjaunais.com) site : [www.lepetitjaunais.com](http://www.lepetitjaunais.com)



EPV  
Entreprise  
du Patrimoine  
Vivant



**Date importante à noter dans vos agendas : 26 mai 2013**  
 Manifestampe - Fédération nationale de l'estampe lance la  
 première Fête de l'estampe



Que se passera-t-il le 26 mai 2013 ?

Où que vous soyez en France ce jour-là, préparez et organisez un événement, grand ou petit, sur l'art de l'estampe.

De prestige ou confidentiel, qu'importe, pourvu que l'estampe y soit mise en valeur. **Vous pouvez tout imaginer :** une exposition, une ostension, une démonstration, une porte ouverte, un atelier en plein air, un stage, un cours, un exposé, une conférence, une table ronde, un carton ouvert dans la rue, l'inauguration d'une plaque, un dépôt de gerbe, une vente aux enchères, une braderie, un collage mural, un kakémono géant, etc.

**Tout est libre, tout est possible d'imaginer là où vous êtes,** à la campagne, en ville, en province ou dans un palais de la République.

**... Surtout faites-nous savoir comment et où vous allez fêter l'art de l'estampe en ce 26 mai 2013 !**

Pourquoi le 26 mai ?

L'art de l'estampe, en Occident, est relativement récent, puisqu'on n'a commencé à l'y pratiquer qu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Il a par conséquent échappé au carcan des communautés de métiers, qui impliquaient numerus

clausus, compagnonnage et maîtrise.

L'essor de la gravure en taille-douce dans la France de Louis XIII et de Louis XIV a donné à plusieurs, l'envie d'en tirer bénéfice en créant une communauté des graveurs et marchands de taille-douce qu'ils pourraient taxer. Ils se heurtèrent à chaque fois à la vive réaction de ceux qu'ils entendaient « maîtriser », avec à leur tête d'abord Abraham Bosse puis Robert Nanteuil. Ce dernier était fort bien en cour, notamment après avoir fait le portrait du jeune Louis XIV, lequel sut entendre les raisons exposées par l'artiste dont certains éléments sont repris textuellement dans l'arrêt de Saint-Jean-de-Luz du 26 mai 1660, qui annule un arrêt pris dans le sens contraire peu de temps auparavant.



EPV  
Entreprise  
du Patrimoine  
Vivant



- Manifestampe annoncera tous les événements à partir de septembre 2012 sur le blog [fetedelestampe.fr](http://fetedelestampe.fr).
- Un formulaire d'inscription sera mis cet été à disposition sur ce blog.
- Un dépliant complet avec toutes les manifestations de cette journée sera mis à la disposition du public.
- N'oubliez pas d'immortaliser l'événement par un reportage photo, vidéo ou audio et faites-nous le parvenir libre de droit pour diffusion sur le site de Manifestampe.

« [...] Sa Majesté ayant été informée des mauvaises conséquences que pourrait produire l'exécution de cet arrêt à la gloire de la France dont l'avantage est de cultiver autant qu'il est possible les arts libéraux, tel qu'est celui de la gravure en taille-douce au burin et à l'eau-forte, qui dépend de l'imagination de ses auteurs et ne peut être assujéti à d'autres lois que celles de leur génie, [...]

Qu'aucun [des] ouvrages [de cet art] n'étant du nombre des choses nécessaires qui servent à la subsistance de la société civile, mais seulement de celles qui servent à l'ornement, au plaisir et à la curiosité, le débit par conséquent, qui dépend du hasard et de l'inclination, en doit être entièrement libre,

Que ce serait asservir la noblesse de cet art à la discrétion de quelques particuliers qui ne le connaîtraient pas que de le réduire à une maîtrise dont on ne pourrait faire d'expérience régulière et certaine, puisque la manière de chaque auteur de la gravure est différente de celle d'un autre, la diversité y étant aussi grande et aussi nombreuse qu'il peut y avoir de desseins,

Sa Majesté [...] maintient et garde l'art de la gravure en tailles-douces, au burin et à l'eau-forte, et autres manières, et ceux qui [en] font profession, tant régnicoles qu'étrangers, en la liberté qu'ils ont toujours eue de l'exercer dans le royaume, sans qu'ils puissent être réduits en maîtrise ni corps de métier, ni sujets à autres règles ni contrôles, sous quelque nom que ce soit [...] ».

Ne nous y trompons pas, cette liberté est toute relative : l'absence de maîtrise n'exclut aucunement la censure, et il n'est pas question, sous peine d'être vite embastillé, de produire des images portant atteinte à la personne du Roi, à la religion et aux bonnes mœurs. Néanmoins il y a dans ce texte des mots forts qui permettent de retenir la date du 26 mai 1660 comme un moment important de l'histoire de l'estampe en France.

**Aussi pouvons-nous proposer le jour du 26 mai pour une célébration annuelle de l'estampe, sous des formes à définir, toutes les idées étant bienvenues.**

Maxime Préaud,  
Président de Manifestampe



**Siège social :** Manifestampe-Fédération nationale de l'estampe  
33 rue Berzélius 75017 Paris - France  
**Courriel :** [contact@manifestampe.org](mailto:contact@manifestampe.org) **Internet :** [www.manifestampe.org](http://www.manifestampe.org)  
Association régie par la loi de 1901 SIRET 478.214.679.00019 - APE 913E